

Adresse du bien

Quai public de Saint-Denis l'Etoile  
93 200 SAINT DENIS

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS



### DOSSIER D'INFORMATION REGLEMENTAIRE DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES

Document valable jusqu'au :  
01 janvier 2026

**UBYRISK**  
Consultants

UBYRISK Consultants  
200 allée de Grillet  
33 910 St Martin de Laye  
Tél : +33 (0)5 57 51 56 85  
<http://www.catnat.net>  
@ : [contact.catnat@gmail.com](mailto:contact.catnat@gmail.com)

## **SOMMAIRE**

### **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES**

Déclaration de l'état des risques naturels et technologiques

Localisation de l'immeuble au regard du zonage des risques définis par les documents réglementaires

### **INFORMATIONS RELATIVES A L'INDEMNISATION DES SINISTRES LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES**

Arrêtés de catastrophes naturelles depuis 1982

Document d'information sur les sinistres catastrophes naturelles indemnisés

# Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

! Attention ... s'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un immeuble.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 07/3661

du 03/10/2017

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

code postal ou Insee

commune

Quai public de Saint-Denis l'Etoile – 93200 SAINT-DENIS

## Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

<sup>1</sup> oui  non

prescrit

anticipé

approuvé

x date 21/06/2007

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR N

<sup>1</sup> oui  non

prescrit

anticipé

approuvé

I date I I

<sup>1</sup> Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :  
inondations  autres  Sécheresse géotechnique

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

<sup>2</sup> oui  non

<sup>2</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

<sup>3</sup> oui  non

prescrit

anticipé

approuvé

I date I I

<sup>3</sup> Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

<sup>4</sup> oui  non

<sup>4</sup> Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

## Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé

<sup>5</sup> oui  non

<sup>5</sup> Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé

oui  non

- > L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

- > L'immeuble est situé en zone de prescription

<sup>6</sup> oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

<sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location.

oui  non

## Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

zone 1	x	zone 2		zone 3		zone 4	
très faible		faible		modérée		moyenne	

## Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3      oui      non      x

## Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) oui non x

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*

\* catastrophe naturelle minière ou technologique

- > L'information est mentionnée dans l'acte de vente      **oui**  **x**  **non**

#### **Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte**

## Carte du zonage PPR Inondation de la Seine

Périmètre de risque 111-3 lié à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse antécludien

Zonage d'étude dans le cadre de la révision du PPR mouvements de terrain

# Projet de PPR argile à l'échelle départemental

vendeur / bailleur

### **date / lieu**

#### **acquéreur / locataire**

01/07/2025

## LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES RISQUES DEFINIS PAR LES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

direction  
départementale  
de l'équipement  
de Seine-Saint-Denis



N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/40000, permet d'identifier les zones d'aléas du projet de plan de prévention des risques d'inondation par débordement de la Seine. Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Il s'agit de la carte des aléas du projet de PPRI Seine qui doit être consultée pour toute localisation plus précise.



PROJET

### Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement direct de la Seine

#### CARTE DES ALÉAS

#### COMMUNE DE SAINT-DENIS



ALÉAS TRÈS FORTS ( H > 2m )



ALÉAS FORTS ( 1m < H < 2m )



AUTRES ALÉAS ( H < 1m )



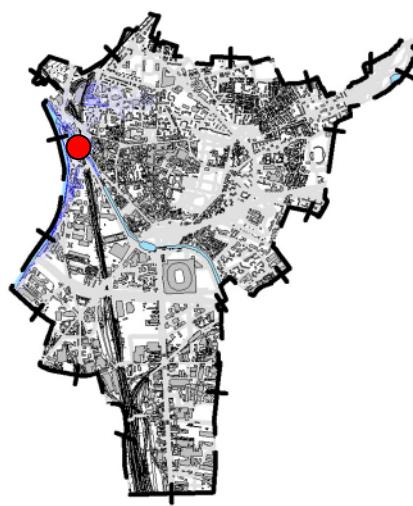
Limite communale

#### SOURCES

Aléas - DDE 93 / GEO 2000  
BD Topo Pays - IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/40000



Ech : 1/40000

direction  
départementale  
de l'équipement  
de Seine-Saint-Denis



Prefecture de Seine-Saint-Denis



N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/40000, permet d'identifier les zones exposées sur l'ensemble du territoire de la commune. Cependant, la cartographie de référence qui représente le zonage réglementaire du périmètre de risque valant PPR a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Elle doit être consultée pour toute localisation plus précise.

**Périmètre de risque lié à la dissolution du gypse antélundien  
(en application de l'article R. 111-3 du code de l'urbanisme)**

**COMMUNE DU SAINT- DENIS**



Zone de dissolution des poches de gypse antélundien



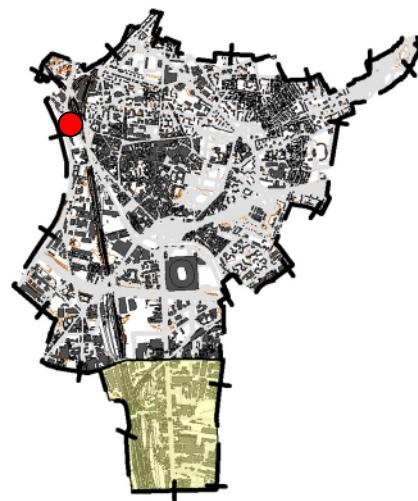
Limite communale

**sources**

Aléas - DDE 93 / IGC  
BD Topo Pays - IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/40000



Ech : 1/40000

direction  
départementale  
de l'équipement  
de Seine-Saint-Denis



**Périmètre à l'étude dans le cadre de l'élaboration  
du plan de prévention des risques de mouvements de terrain  
liés à la présence d'anciennes carrières et à la dissolution du gypse**

#### COMMUNE DE SAINT- DENIS



Zonage d'étude



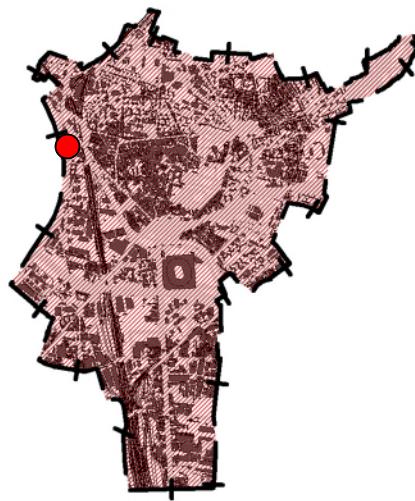
Limite communale

#### Sources

BD Topo Pays - © IGN 2002

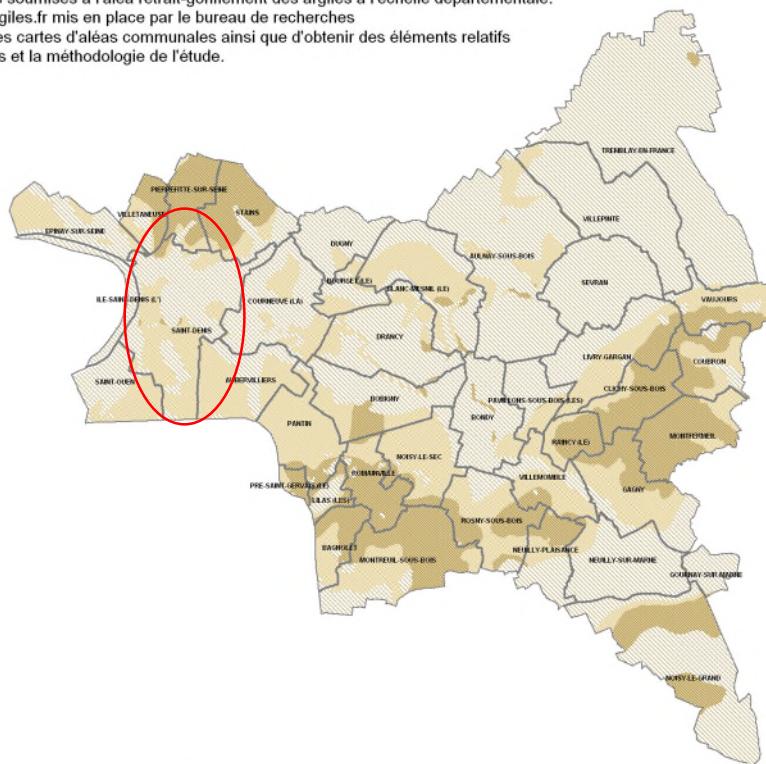
Réalisation : DDE 93

Ech : 1/40000



Ech : 1/40000

N.B. Cette carte au 1/100000 permet d'identifier les zones soumises à l'aléa retrait-gonflement des argiles à l'échelle départementale.  
 Pour plus de détails, la consultation du site <http://www.argiles.fr> mis en place par le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) permet de télécharger les cartes d'aléas communales ainsi que d'obtenir des éléments relatifs à la nature du phénomène, la manifestation des désordres et la méthodologie de l'étude.



## ARRETES DE CATASTROPHE NATURELLE DEPUIS 1982

Inondations et/ou Coulées de Boue : 17

<b>Code national CATNAT</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le Journal Officiel du</b>
INTE2204344A	13/07/2021	13/07/2021	13/07/2021	13/02/2022
INTE2204344A	04/06/2021	04/06/2021	04/06/2021	13/02/2022
INTE2016904A	09/05/2020	10/05/2020	10/05/2020	29/07/2020
INTE1835008A	27/07/2018	27/07/2018	27/07/2018	30/01/2019
INTE1820387A	10/06/2018	11/06/2018	11/06/2018	15/08/2018
INTE1820387A	24/05/2018	25/05/2018	25/05/2018	15/08/2018
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	05/06/2016	09/06/2016
INTE0300708A	02/07/2003	02/07/2003	02/07/2003	20/12/2003
INTE0100460A	07/07/2001	07/07/2001	07/07/2001	11/08/2001
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	30/05/1999	24/08/1999
INTE9600039A	23/08/1995	23/08/1995	23/08/1995	14/02/1996
INTE9400502A	19/07/1994	19/07/1994	19/07/1994	20/11/1994
INTE9200474A	31/05/1992	01/06/1992	01/06/1992	17/10/1992
INTE8700362A	24/08/1987	26/08/1987	26/08/1987	11/11/1987
BUDD8750068A	06/07/1987	06/07/1987	06/07/1987	09/10/1987
NOR19830803	24/06/1983	26/06/1983	26/06/1983	05/08/1983

Mouvement de Terrain : 1

<b>Code national CATNAT</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le Journal Officiel du</b>
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

## DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES SINISTRES CATASTROPHES NATURELLES INDEMNISÉS



### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

**Le propriétaire doit joindre les extraits de la carte réglementaire et du règlement du PPR qui concernent la parcelle.**

### SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire